



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	16	1

**OBJET : 09-2 - ENVIRONNEMENT  
- FORUM DES AIRES MARINES  
PROTEGEES - ADHESION - CHARTE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

207542

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 19 JUL. 2012  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 20 JUL. 2012

  
Pour le Maire,  
L'Attaché principal,  
  
A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET  
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

En Octobre 2010, la Commune a été nommée par la Préfecture Maritime et la Préfecture de Département des Alpes - Maritimes, Opérateur du site NATURA 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins ». En tant qu'opérateur, elle est chargée avec tous les partenaires institutionnels et les acteurs sociaux économiques concernés, de réaliser un Document d'Objectifs (le DOCOB) pour la préservation de la biodiversité de ce site prenant en compte le maintien des usages locaux.

Aujourd'hui, la phase de diagnostic naturaliste et socio économique est réalisée et la phase de concertation pour l'établissement du plan de gestion va débiter à la fin d'été.

Compte tenu de la complexité des thèmes abordés, les échanges avec les gestionnaires de site NATURA 2000 et plus généralement d'aires marines protégées sont indispensables à la réalisation de ce travail. C'est pourquoi, la Commune s'est rapprochée du Forum des gestionnaires d'Aires Marines Protégées.

Le Forum des gestionnaires d'Aires Marines Protégées françaises (Forum des AMP) est un réseau informel d'échanges techniques entre les gestionnaires d'AMP de métropole et d'outre-mer. Constitué autour d'une charte d'adhésion et rassemblant les gestionnaires ou porteurs de projets d'AMP de toute nature, il a pour objectifs d'échanger et de capitaliser les expériences entre gestionnaires de terrain.

Ce réseau permet aux gestionnaires d'avoir un lieu privilégié d'échanges au sein duquel ils peuvent traiter de toutes les problématiques de gestion auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien : du cahier des charges pour l'achat d'un bateau, aux discussions sur la manière de mener un suivi de telle ou telle activité au sein de l'AMP.

Les principes de fonctionnement du Forum, tels que définis dans la charte, permettent de rassembler des gestionnaires ou porteurs de projets d'AMP de nature très diverse :

- toutes catégories d'AMP reconnues par le Code de l'Environnement en son article L. 334-1, mais également d'autres types d'AMP telles que les cantonnements (e.g. Parc Marin Côte Bleue) ou les catégories spécifiques à l'outre-mer ;
- des AMP métropolitaines et ultramarines ;
- des agents de différentes fonctions : directeurs, conservateurs, chargés de mission, agents de terrain, etc.

Ainsi, les échanges au sein du Forum permettent :

- d'identifier les besoins des gestionnaires et y apporter des réponses collectives, notamment en montant des projets en commun à une échelle pertinente (locale, régionale, nationale) ou en développant des outils ;
- de confronter différents points de vue, de structurer les connaissances, et par conséquent d'élaborer une vision commune des gestionnaires utile et complémentaire à celles des expertises scientifiques et/ou des analyses stratégiques au niveau régional ou national ;
- aux gestionnaires de faire remonter leurs apports au niveau stratégique, notamment vers l'Agence des Aires Marines Protégées, et vice versa ;
- de valoriser l'expérience de terrain, l'expertise technique et scientifique des gestionnaires, qui apprécient au quotidien la diversité des milieux et des espèces de leur site, son évolution et l'efficacité des mesures prises.

La démarche d'adhésion au Forum est une démarche volontaire. Chaque membre apporte sa contribution aux échanges et permet ainsi d'enrichir les apports du réseau.

La présente charte vise à formaliser cette initiative en précisant les objectifs du Forum.

L'adhésion à ce réseau est faite à titre gratuit pour les gestionnaires et n'a donc pas d'incidence financière pour la Commune.

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

**OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Forum des gestionnaires d'Aires Marines Protégées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'adhésion au Forum des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées, jointe à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.09-02 - ENVIRONNEMENT - FORUM DES AIRES MARINES PROTEGEES - ADHESION - CHARTE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 20/07/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/07/2012

**Numéro de l'acte :** DCM2075-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120712-DCM2075-12-DE

**Date de décision :** 12/07/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes